

**OBJECTIFS DE CETTE FORMATION :** Cette formation a pour finalité de permettre au personnel électricien intervenant en Basse Tension, de travailler en sécurité selon la Norme NF C 18-510.

**Après cette formation, vous serez capable de :**

- Identifier les risques électriques sur ou à proximité d'une installation
- Savoir se déplacer et évoluer dans un environnement électrique
- Avoir un comportement adapté à la situation (risques)
- Rendre compte de l'opération réalisée auprès de l'employeur ou du chargé d'exploitation électrique
- Identifier, vérifier et mettre en œuvre les équipements de protection collective • Identifier et mettre en œuvre les équipements de protection individuelle
- Baliser et surveiller la zone des opérations
- Préparer et diriger les travaux
- Rédiger/compléter les documents propres aux opérations
- Réaliser une analyse préalable à l'opération (consignation, intervention)
- Réaliser une consignation en une étape
- Réaliser une intervention basse tension générale avec nécessité de consignation et connexion/déconnexion

**PARTICIPANT :** personne niveau électricien pour effectuer des travaux, des intervention, des consignation BT.

**PRE-REQUIS :** aucun.

**FORMATEURS :** Formateur spécialiste de la prévention du risque électrique.

#### **MODALITES ET PEDAGOGIE :**

- |  |                                    |
|--|------------------------------------|
| - Questionnaire d'évaluation en amont et en fin de formation | - Méthode interactive et intuitive |
| - Cas pratiques et études de cas, Quizz                      | - Support Stagiaire                |
| - Assistance téléphonique                                    |                                    |

#### **PROGRAMME**

##### **TRONC COMMUN**

- Les effets du courant sur le corps humain : Énoncer les effets du courant sur le corps humain : électrisation, électrocution, brûlure.
- Les domaines de tension et matériels : Citer les noms et les limites des domaines de tension et reconnaître les matériels relevant des ouvrages ou des installations.
- Les zones d'environnement : Citer les zones d'environnement et donner leurs limites. • L'habilitation électrique : Connaître les principes de l'habilitation électrique : symboles, limites et formalisation.
- Le risque électrique et la prévention : Évaluer les risques électriques et mettre en œuvre les principes généraux de prévention.
- Surveillance électrique des opérations : Assurer la surveillance électrique des opérations. • Mise en sécurité d'un circuit : Décrire la mise en sécurité d'un circuit (mise hors tension, consignation, mise hors de portée) et la vérification d'absence de tension.
- Les EPC et EPI : Identifier, vérifier et utiliser les équipements de protection collective et individuelle • Le matériel et l'outillage : Mettre en œuvre le matériel et l'outillage appropriés, connaître les risques liés à sa manipulation (échelles, outils à main...).
- Les urgences : Décrire et appliquer les procédures et consignes en cas d'accident ou d'incendie dans un environnement électrique.

## MODULE BC

- Les matériels électriques : Connaître la fonction des matériels électriques : coupure, protection, séparation.
- Les acteurs de la consignation : Identifier le chargé d'exploitation électrique et le chargé de travaux, connaître leur rôle, respecter leurs instructions et échanger les informations.
- Consignation et documents : Réaliser les différentes étapes de la consignation, utiliser les documents applicables (attestation de consignation en une ou deux étapes, avis de travail).

## MODULE B1V - B2V - B2V ESSAI

- Les travaux : Caractériser les travaux et connaître leurs limites : hors tension, avec ou sans voisinage, en présence de tension, sous tension.
- Les acteurs des travaux : Connaître le rôle du chargé de consignation et du chargé d'exploitation électrique, respecter leurs instructions et échanger les informations.
- Le B1V et B2V : Connaître les limites associées aux symboles d'habilitation.
- La prévention lors des travaux : Appliquer les mesures de prévention lors des travaux : éliminer le risque, organiser, délimiter, signaler, respecter et faire respecter.
- Les matériels électriques : Identifier les matériels électriques dans leur environnement, reconnaître leurs caractéristiques et leur fonction.
- Les documents : Utiliser les documents applicables lors de travaux : instructions de sécurité, attestation de consignation, attestation de première étape de consignation, autorisation de travail, avis de fin de travail...
- Les équipements et risques associés : Identifier les équipements de travail utilisés et les risques associés, les vérifier et les utiliser en sécurité.
- Le B2V essai : Appliquer les instructions de sécurité pour essais (pour attribut « Essai »).

## MODULE BC

- Les matériels électriques : Connaître la fonction des matériels électriques : coupure, protection, séparation.
- Les acteurs de la consignation : Identifier le chargé d'exploitation électrique et le chargé de travaux, connaître leur rôle, respecter leurs instructions et échanger les informations.
- Consignation et documents : Réaliser les différentes étapes de la consignation, utiliser les documents applicables (attestation de consignation en une ou deux étapes, avis de travail).

## MODULE BR

- Le BR : Connaître les limites des habilitations symboles BR.
- Les matériels électriques : Connaître la fonction des matériels électriques : coupure, protection, commande séparation.
- Le chargé d'exploitation électrique : Identifier le chargé d'exploitation électrique, connaître son rôle, échanger avec lui (documents, informations).
- Les équipements et risques associés : Identifier les équipements de travail utilisés et les risques associés, les vérifier et les utiliser en sécurité.
- Les documents : Connaître et utiliser les documents applicables lors d'une intervention : autorisation de travail, instructions de sécurité...
- La prévention : Appliquer les mesures de prévention lors d'une intervention BT générale : éliminer le risque, organiser, délimiter, signaler, respecter et faire respecter.
- La consignation pour son propre compte : Réaliser une consignation pour son propre compte.